

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2024

Objet : Fixation des tarifs des sorties proposées aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2024

A l'ouverture de la séance, qui s'est tenue le 17 juin 2024, 8 membres du Conseil d'Administration étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu par les dispositions de l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles qui dispose que :

"Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance.

Si ce nombre n'est pas atteint, une nouvelle convocation est adressée aux membres du conseil dans les conditions prévues à l'article R. 123-16. Le conseil peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents."

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués le dix-huit juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis à la salle du Conseil à l'Hôtel de ville, en séance, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Président du CCAS.

Étaient présents : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Charlotte RABIH (Vice-présidente du CCAS, Adjointe au maire), Marie-Annick DUPRE (Adjointe au maire), Jocelyne MAYOL (Adjointe au maire), Djamila HAMIANI (Conseillère municipale), Isabelle TANDLICH (Conseillère municipale).

Représentée par pouvoir : Sylvie MONIER (Membre).

Étaient absents : François PUPPONI (Conseiller municipal), Patricia HUCHER (Conseillère municipale), Michèle ABDELLAOUI (Membre), Jean-Laurent CLOCHARD (Membre), Catherine HOGRET (Membre), Maguelonne LEGAIE (Membre), Farouk ZAOUÏ (Membre).

Étaient excusés : Saïd RAHMANI (Adjoint au maire), Bénédicte BARBERIS (Membre), Nicolas DIMECH (Membre).

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°16-20 du 31 juillet 2020 portant sur les délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration,

Considérant la volonté de la Municipalité de favoriser l'accès aux sorties, aux vacances et de développer le lien social pour les seniors et les personnes handicapées, les plus isolés et ayant de faibles ressources,

Considérant la nécessité de s'appuyer sur un réseau de professionnels adapté,

Considérant les propositions des offres présentées au CCAS par les prestataires concernant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2024,

Sur le rapport présenté par Charlotte RABIH, Vice-présidente du CCAS,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'approuver les tarifs des prestations proposées aux personnes âgées et personnes handicapées tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après :

Nature	Dates	Montant par personne
Mini-Séjour à Port en Bessin (Normandie) (Personnes en situation de handicap)	du 13 au 15 septembre 2024	Tarif selon barème* Prix minimum : 76 euros Prix maximum : 216 euros
SÉJOUR ANCV A SAMÖENS (Seniors)	du 21 au 28 septembre 2024	461 € Personne imposable 259 € Personne non imposable 90 € supplémentaires pour chambre individuelle
SÉJOUR ANCV A SAMÖENS (Seniors)	du 13 au 20 octobre 2024	461 € Personne imposable 259 € Personne non imposable 90 € supplémentaires pour chambre individuelle
SPECTACLE DU CIRQUE PHENIX « CIRKAFRIKA » (Personnes en situation de handicap)	le 24 novembre 2024	Revenus > AAH : 32 €* Revenus ≤ AAH : 22 €
LE GRAND NOEL AU CHATEAU DE VAUX-LE- VICOMTE + goûter	le 5 décembre 2024	38 € par personne

* Délibération n° 05/02 du 8 mars 2002

1e 04/07/2024

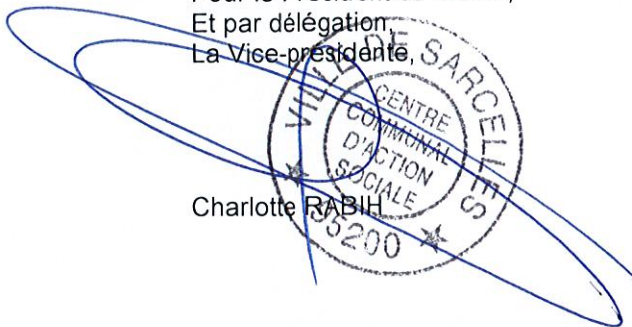
Application agréée E-legalite.com

Article 2 : La présente délibération peut être adressée au Tribunal administratif, sis 2-4, boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la date du rendu exécutoire mentionnée sur le présent acte.

Fait à Sarcelles, le 03 JUL. 2024

Pour le Président du CCAS,
Et par délégation,
La Vice-présidente,

Charlotte RABIH



Transmis en sous-préfecture de Sarcelles le : 04 JUL. 2024
Mis en ligne et/ou notifié le :
Acte rendu exécutoire le :